

tenue par Madame SODDU, magistrate-désignée
En présence de Madame NEGRE-LE GUILLOU, Rapporteure publique
Madame BENAZET, Greffière

11 heures 00

01)	DOSSIER N° 2202036	RAPPORTEURE: Madame Natacha SODDU
Titre de l'affaire	ORD. RENVOI TA PARIS - Enregistrée le 21/07/20 - Annulation de la décision du 29/11/19 portant sanction disciplinaire du 1er groupe "blâme", ensemble la décision implicite de rejet du recours gracieux en date du 14/01/20	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	MGR AVOCAT
Défendeur	INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT	Maître JOURNAULT ANNE (Cour)
02)	DOSSIER N° 2201893	RAPPORTEURE: Madame Natacha SODDU
Titre de l'affaire	Annulation du titre de perception de la DGFP34 émis le 29/06/21 d'un montant de 47 488 € concernant l'indu sur pension suite à la suspension de pension civile de retraite pour les périodes allant du 07/09/2009 au 03/12/15 et du 22/05/18 au 24/11/19, ensemble la décision de rejet de la DRFIP31 rejetant le recours gracieux du 20/08/21 dirigé à l'encontre du titre de perception	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	BLAIS BRYNJOLF (Cour)
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'OCCITANIE DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	DIRECTEUR

11 heures 00

03)	DOSSIER N° 2200079	RAPPORTEURE: Madame Natacha SODDU
Titre de l'affaire	Annulation du titre de perception d'un montant de 26 128 € (versé depuis le 01/01/2016) concernant l'indu sur pension suite à la suspension de la pension civile de retraite, ensemble la décision implicite de rejet sur la contestation du titre de perception formulée le 03/06/21	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître FAIVRE-VILOTTE Vincent (Cour)
Défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'HERAULT DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	DIRECTEUR
04)	DOSSIER N° 2200295	RAPPORTEURE: Madame Natacha SODDU
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'évaluation professionnelle d'une conseillère principale d'éducation (CPE) au collège Lamartine à Toulouse au titre de la rentrée scolaire 2020, ensemble la décision implicite de rejet du recours gracieux + INJONCTION.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître DUPEY Régis (Cour)
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE TOULOUSE	
05)	DOSSIER N° 2203293	RAPPORTEURE: Madame Natacha SODDU
Titre de l'affaire	REPRISE INSTANCE - ORD. 2005346 du 14/09/21 - Décision implicite de rejet du recours gracieux formé le 14/02/20 contre la décision refusant que la pension de réversion de M. X soit complétée de la moitié de la rente viagère d'invalidité dont aurait pu bénéficier son épouse, décédée le 24/12/18	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	EYCHENNE CHRISTOPHE (Cour)
Défendeur	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	

11 heures 00

06)	DOSSIER N° 2201485	RAPPORTEURE: Madame Natacha SODDU
Titre de l'affaire	REPRISE INSTANCE - RENVOI DU CONSEIL D'ETAT : Jgmt 1900059 du 22/12/2020 - Révision pension - demande de prise en compte de 3 trimestres travaillés dans les années 1980, 1981, et 1983 dans le calcul de la pension	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Madame X
Défendeur	MINISTERE CHARGE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS	
07)	DOSSIER N° 2203820	RAPPORTEURE: Madame Natacha SODDU
Titre de l'affaire	Annulation du compte-rendu d'entretien professionnel au titre de l'année 2021, notifié le 05/04/22, dommages et intérêts pour préjudices d'un montant de 10 000 € - ensemble décision implicite de rejet du recours hiérarchique en date du 18/04/22	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Monsieur X
Défendeur	PREFECTURE DE L'ARIEGE	
08)	DOSSIER N° 2205404	RAPPORTEURE: Madame Natacha SODDU
Titre de l'affaire	Annulation du titre de perception de la DGFP34 émis le 25/10/21 d'un montant de 13 151 € concernant l'indu sur pension suite à la suspension de pension civile et militaire de retraite pour les périodes allant du 18/02/21 au 31/07/21 à/c du 18/02/21, ensemble la décision de rejet de la DRFIP31 rejetant le recours gracieux du 01/03/22 dirigé à l'encontre du titre de perception	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Monsieur X
Défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	DIRECTEUR

Arrêté le 13/01/2025